



LE BLAINVILLOIS

MARS 2009

Nouvelle édition n° 03

Blainville, j'y vis bien

INITIATIVE DE JEUNES

L'association des jeunes Blainvillois organise un tournoi de foot en salle.

Celui-ci se déroulera **le samedi 11 avril** à partir de 9h00 au gymnase de Haut des Places.

Chaque équipe est composée de 6 joueurs (5 joueurs dont 1 remplaçant).

L'inscription est de 12 euros par équipe, payable le matin même.

Buvette et restauration sur place.

Renseignements et inscriptions

au 06 11 78 81 97

ou au 06 26 89 39 06

INSCRIPTIONS DANS LES ÉCOLES

Sont concernés par ces inscriptions scolaires :

Les enfants des nouveaux arrivants sur Blainville-sur-l'Eau et les enfants de 3 ans (nés en 2006) entrant en maternelle.

Se présenter en Mairie de Blainville-sur-l'Eau les :

■ **Mercredis 18 et 25 Mars** de 14 h 00 à 17 h 00

■ **Vendredis 10 et 24 Avril** de 14 h 00 à 17 h 00

Se munir du Livret de Famille.

LE MOT DU MAIRE

Au moment où nous présentons les orientations budgétaires pour cette année 2009, il apparaît utile de faire un point d'étape et de vous faire part des actions et réalisations les plus significatives de l'année écoulée.

En 2008, nous avons :

- du remettre de l'ordre dans le dossier d'aménagement de la zone d'activités du Douaire St Aignan et achevé celui-ci pour favoriser l'arrivée de nouvelles entreprises et susciter l'emploi,
- du améliorer le circuit d'eau chaude de la salle pluri sports Léo Lagrange,
- repris et terminé la remise en état du stade d'honneur,
- installé un point public Mairie sur le quartier du Haut des Places,
- modernisé les services municipaux par l'acquisition de nouveau matériel et la remise aux normes de la téléphonie et de l'accès à internet pour tous les services,
- conçu un site internet pour mieux communiquer sur notre ville et rendre nos services plus accessibles,
- réalisé l'emprunt rendu nécessaire pour absorber une partie du déficit du budget d'investissements 2007 qui s'élevait à plus d'un million d'euros,
- crée le comité technique paritaire et procédé aux élections des délégués du personnel.

Nous terminons notre première année de mandat dans un contexte économique et social difficile où les dégâts causés par la crise et les mesures gouvernementales touchent aujourd'hui la grande majorité de nos concitoyens, de nos entreprises et tout particulièrement des foyers à faibles ressources.

Nous avons soutenu les différentes actions dénonçant le démantèlement ou la restructuration avec son lot de suppressions de postes dans les services publics d'état : l'éducation nationale, la direction départementale de l'équipement, l'office national des forêts etc....

Pour autant il ne saurait être question de se résigner. Poursuivre la mise en œuvre de notre projet global, l'inscrire dans les nouvelles orientations d'appui aux communes du conseil général et de la politique d'appel à projets du conseil régional, investir pour répondre aux attentes des Blainvillois et permettre le maintien de l'activité économique sont les propositions présentées au conseil municipal du 26 février dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Elles visent à :

- apporter une véritable **réponse aux attentes de la jeunesse** en les invitant à s'impliquer sur des actions concrètes et en installant des espaces publics ludiques - city-stade etc..
- développer l'accueil au CCAS et apporter des solutions adaptées à nos concitoyens les plus en difficultés pour les aider à surmonter les effets de la crise,
- favoriser enfin **les achats groupés** pour les fournitures scolaires, la papeterie, les produits d'entretien etc...
- redéfinir plus justement **le tarif des services communaux** (école de musique par exemple) en fonction du lieu de résidence des utilisateurs en recherchant avec les communes extérieures une répartition équitable des charges par le biais de conventions à élaborer,
- redéfinir **l'utilisation des bâtiments publics** afin de réduire les coûts de fonctionnement en énergie,
- apporter, par **la construction d'un équipement aux normes HQE** (haute qualité environnementale), une solution en terme d'accueil périscolaire (cantine, centre aéré etc) pour les enfants scolarisés au Haut des Places ainsi qu'aux besoins identifiés des habitants pour leurs activités culturelles, sportives ou leurs réunions de famille,
- redéfinir **l'aménagement global** de notre commune par la mise en chantier du Programme Local d'Urbanisme - **PLU** - (qui remplacera le POS devenu obsolète)

Notre projet est ambitieux et nécessitera beaucoup de concertation. Nous serons garants de la maîtrise des coûts en minimisant la contribution des Blainvillois autant que possible compte tenu des annonces de suppression de la taxe professionnelle ou d'autres mesures gouvernementales dont les applications sont aussi imprécises qu'inattendues. Nous agissons pour lutter contre la crise et vous apporter le meilleur service possible en fonction des moyens dont nous disposerons.

Nous poursuivons notre route ensemble et avec votre confiance.

Mme le Maire,
Annie FARRUDJA

A NOTER

Rencontres Info Allaitement :

Mardi 24 de 20h30 à 22h30.
Pour y participer appeler
le 03 83 35 00 42.

Purges sur le réseau d'eau

Mercredi 8 avril :
quartier Gerbéviller.

Recensement citoyen

Date de naissance : mars 1993.
Se présenter en mairie **après
la date anniversaire** en vue du
recensement. Pièces à apporter :
carte d'identité, livret de famille.

Secours catholique

- Accueil et permanence
le **vendredi** de 14h00 à 16h00
à la salle Paroissiale
à Blainville sur l'Eau.
- Atelier couture et travaux
d'aiguilles le **1^{er} vendredi
du mois.**
Local CSF à Damelevières.
- Atelier cuisine et bricolage
le **3^e vendredi du mois.**
Salles du 3615 BD - Maison
des associations à Blainville.

Repas du mercredi au Rampeux

Le mercredi 25 mars.
Inscriptions au CCAS les mardi
et jeudi précédant le repas.

Club scrabble

Les mardis à 14h15, salle
de restaurant du Rampeux.

Gym seniors

Judi 19 de 14h00 à 15h00,
jedi 26 de 14h00 à 16h00 à la
salle de restaurant de la M.F.C.
Renseignements au C.C.A.S.
le mardi de 10h30 à 12h00
au 03 83 75 50 32.

Le CCAS de Damelevières invite
« les anciens » de Damelevières
et Blainville sur l'Eau à participer
à des retrouvailles.

Rendez-vous le **mercredi 18
mars**, salle de restaurant du FPA
à 14 h 30 pour une animation
musicale suivie d'un goûter
offert par le CCAS. Inscription
dans les clubs ou au CCAS
de Blainville jusqu'au 10 mars
(transport assuré).

LOISIRS CULTURE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE "L'EAU VIVE"

- **Atelier créatif • Mercredi 25 mars de 10h00 à 12h00.** Inscription
à la bibliothèque municipale.
- **Heure du conte • Mercredi 25 de 14h00 à 15h00.** Inscription
à la bibliothèque municipale. Nombre de place limité.
- **Soirée littéraire spéciale • La prochaine soirée littéraire aura lieu le mardi
31 mars à 18 heures.** Au cours de cette soirée vous pourrez rencontrer
Bernard Rémack, auteur lorrain qui a écrit le roman intitulé :
« Petite... prends ma main » édition L'Harmattan.
Nous terminerons autour d'un pot de l'amitié. Si vous désirez participer,
vous pouvez venir vous inscrire à la bibliothèque municipale aux jours et
heures d'ouverture ou par téléphone.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

- ✓ **Jeudi 12 mars à 16h30**
**Maison des Fêtes
et de la Culture.**
*Assemblée générale
de la Mutuelle Générale
des Cheminots section
de Blainville-Damelevières
et environs.*
- ✓ **Samedi 21 mars à 17h00**
**Maison des Fêtes
et de la Culture**
*Assemblée générale
de l'Association
Avenir et Prévention 54.*
- ✓ **Dimanche 22 mars
à 14h30**
**Maison des Fêtes
et de la Culture**
*Thé dansant organisé par
Dam'Loisirs animé par
l'orchestre J.C. Mausoléo.*
- ✓ **Dimanche 29 mars
à 14h30**
**Maison des Fêtes
et de la Culture**
*Thé dansant organisé
par l'AMC et animé
par l'orchestre Dancing.
Entrée 8 €, une pâtisserie
offerte. Ouvert à tous.*

CHEZ NOS VOISINS

- **Dimanche 15 mars - Loto**
Salle des Fêtes - Damelevières.
Inscriptions au 03 83 75 74 25.

Vos numéros d'urgence santé

Pharmacie de garde :
03 83 15 84 99

■ PERMANENCES MÉDICALES

En cas d'urgence : **15**

Médecin de garde :
0 820 87 86 85

■ AMBULANCES

Ambulances GOTTIÉ :
03 83 75 04 01



Droits et démarches

RÉVISION ANNUELLE DES LOYERS

Chaque trimestre l'Institut Nationale de la Statistique et des études économiques publie l'indice de référence des loyers. Au 15 janvier 2009, celui-ci a augmenté de 2,83 %.

Cette indice sert de référence pour la révision du loyer intervenant chaque année en cours de bail lorsque le contrat de location comporte une clause de révision annuelle de loyer.

Il fixe les plafonds des interventions annuelles des loyers que peuvent exiger les propriétaires de leurs locataires.

Il s'applique à toutes les locations de logements loués vides ou meublés (loi du 06/07/89), hors HLM.

Si vous souhaitez avoir plus de précisions sur le mode de calcul de l'augmentation du loyer, rendez-vous à la **permanence de l'ADIL en mairie le 1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 11h30.**



DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE OBLIGATOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2009, en cas de vente de logement, il est nécessaire que le vendeur fournisse à l'acquéreur un état relatif à l'installation intérieure d'électricité si celle-ci a plus de 15 ans.

Valable 3 ans, ce contrôle de sécurité électrique est réalisé sur les équipements fixes situés en aval du disjoncteur de branchement, par un diagnostiqueur certifié.

Il a pour but de déceler les défauts susceptibles de compromettre la sécurité des occupants.

Ce nouveau diagnostic vient allonger la liste, déjà longue, de ceux qui sont obligatoires, pour toute transaction immobilière.

Désormais le vendeur doit faire établir 7 diagnostics obligatoires : le diagnostic de performances énergétiques, l'état d'exposition aux risques naturels, l'état des installations intérieures d'électricité ou de gaz, la certification de surface loi « Carrez », le dépistage de l'amiante, le constat de risque d'exposition au plomb et l'état relatif à la présence de termites.

PERMANENCES

> EN MAIRIE

- **ADIL** : le 1^{er} jeudi du mois de 9h30 à 11h30
- **C.C.A.S.**
Nouveaux horaires pour le CCAS
mardi - jeudi : 9h/12h - 14h/17h
mercredi : 9h/12h
Téléphone : 03 83 75 50 32
- **Point accueil - Avenue le Nid**
Le mercredi de 14h15 à 17h45.
Tél. 03 83 72 80 17

> EN COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL-DE-MEURTHE au siège 13, rue des Écoles

Tél. 03 83 71 43 62

- **Permanence juridique**
organisée par le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) le 2^e mardi du mois de 14h00 à 17h00
- **Permanence Espace Énergie**
Mardi 7 avril de 8h30 à 12h00.
Prendre rendez-vous auprès de l'association Lorraine Énergies Renouvelables au 03 83 75 27 73
- **Permanence O.P.A.H.**
(Opération Programmée de l'Habitat)
Mercredi 25 de 10h30 à 12h00

au 21, rue Saint-Dominique

- **Mission Emploi**
lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00.
Tél. 03 83 75 71 55
- **Mission Locale Emplois Jeunes**
(- 26 ans) : le jeudi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

> Déchetterie

Horaires d'ouverture :
9h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h30. Fermée les jeudi, dimanche et jours fériés.

> A L'ADMR - 1, rue du Presbytère

Lundi de 9h00 à 11h00
Mardi de 14h00 à 15h00
Jeudi de 9h00 à 10h00
Vendredi de 14h00 à 16h00
Tél./ fax : 03 83 75 97 54



UN MÉDIATEUR ÉNERGIE : POUR QUOI FAIRE ?

Il participe à l'information des consommateurs d'électricité et de gaz et recommande des solutions aux litiges avec le fournisseur (exemple : litige lié à l'exécution du contrat).

Avant toute saisie du médiateur, vous devez au préalable adresser une réclamation écrite auprès de votre fournisseur en lettre recommandée avec accusé de réception. Ce dernier a 2 mois pour vous proposer une solution. A défaut, vous pouvez saisir le médiateur énergie en lui écrivant : Médiateur National de l'énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 Paris Cedex.

Vous pouvez consulter le nouveau site du médiateur national de l'énergie www.energie-mediateur.fr afin de vous informer de vos droits mais aussi connaître la procédure à suivre pour saisir le médiateur.

Pour plus d'informations, un centre d'appels est également accessible au 0810 112 212 du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 (prix d'un appel local depuis une ligne fixe).

Attention :

- *Il n'est pas compétent pour les consommateurs professionnels*
- *Il ne peut intervenir pour les litiges avec les fournisseurs de gaz en bouteille (propane, butane...) ou d'autres énergies (fuel...).*

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

En juillet 2008, le président de la république affirmait « Désormais, quand il y a une grève en France, plus personne ne s'en aperçoit. »

La réponse, cinglante, fut donnée le 29 janvier dernier : ampleur inédite des cortèges et participation plus forte que prévue des salariés du privé.

Cette mobilisation, au-delà des mots d'ordre en faveur des salaires, de l'emploi, des retraites, demandait la sauvegarde et le maintien des services publics et des moyens de l'état dans tous les territoires.

La crise a renforcé les inquiétudes, les mécontentements et les colères : ceux qui sont ou seront demain au chômage, ceux qui vont devoir accepter des salaires qui ne permettent pas de vivre décemment, les jeunes qui ne peuvent plus avoir de projets de vie car ils ne décrochent que des CDD ou CDI aux salaires misérables et au statuts précaires.

C'est l'ensemble de la politique de Nicolas SARKOZY qui est mis en cause.

Une politique qui a choisi de débloquer des milliards d'euros aux banques et qui a du mal à trouver quelques milliards pour permettre à ceux qui ont des difficultés de survivre.

Plus cette crise durera, plus elle détruira des emplois et laissera au bord du chemin les plus fragiles. La réponse ne doit pas être exclusivement financière et économique, elle doit être sociale.

Beaucoup de français ont voulu un président du « pouvoir d'achat ». C'est sur cette promesse qu'il a été élu. Maintenant que le chômage augmente en masse », son slogan « travailler plus, pour gagner plus » n'a plus de sens. Mais il ne peut faire comme s'il avait oublié sa promesse électorale. Alors il compatit, place les entreprises sous pression, parle d'un partage plus juste entre les profits et les salaires, met sur la table des négociations un allègement d'impôt sur le revenu pour les contribuables les plus modestes.

Mais pour les intéressés, tout cela paraît vague et insuffisant. Ils attendent des mesures concrètes, à effet immédiat, comme le rappelle avec urgence la situation dans les départements d'outre mer. Si les sommes annoncées (à peine 3 milliards pour le social) sont exactes, cela risque d'être insignifiant. Faut-il rappeler que depuis 2007, le cadeau fiscal accordé aux plus riches, fait perdre par an 15 milliards d'euros de recettes à l'état et aux citoyens ? Quand va-t-il se décider franchement pour une relance par le pouvoir d'achat ?

A Blainville, comme partout en France, chacun est concerné par cette situation dramatique. Nous connaissons tous un parent, un proche dans l'inquiétude, voire la précarité. A Blainville, l'ensemble de l'équipe d'opposition se mobilise, nous sommes déterminés à agir, chaque fois que nous le pourrons.

N'hésitez pas à nous contacter.

*Une équipe d'élus d'opposition à votre service : G. DEMONET,
E. OUDIN, A. COLLET, S. HERR MARTIN et O. MARTET.*

A VOS AGENDAS

✓ Aides aux départs aux vacances 2009 pour les enfants et les jeunes

Pour favoriser le départ aux vacances de vos enfants, il est temps de prendre contact avec les services de la CAF, votre comité d'entreprise, les associations caritatives (exemple : le Secours Catholique), et le Centre Communal d'actions sociales.

**A noter que l'aide
du CCAS est déduite
de la participation de la CAF,
du comité d'entreprise...**

✓ Bourse d'étude

N'oubliez pas entre le 15 janvier et le 30 avril de faire votre demande de bourse d'études pour l'année 2009-2010.

Il existe des bourses d'enseignement supérieur aux critères sociaux, des bourses aux mérites, des aides à la mobilité, des aides d'urgences...

**Vous avez des questions,
posez les au CROUS de
Nancy-Metz ou consultez le
site www.cnous.fr.**

**A noter également
des mesures pour
les étudiants salariés
de moins de 25 ans :
leurs salaires ne sont plus
pris en compte dans le calcul
du revenu de base,
qui détermine le montant
de la bourse**

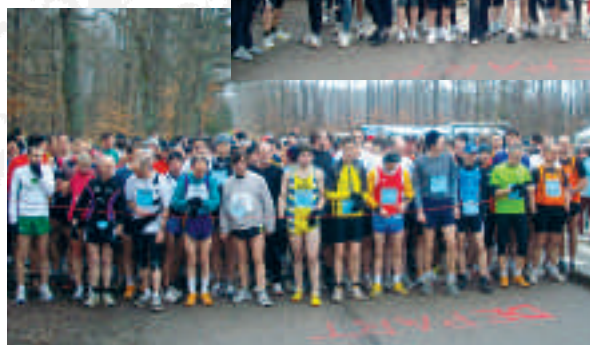


LES BOUCLES DU HAUT DES PLACES : UNE RÉUSSITE

L'édition des Boucles du Haut des Places vient de se dérouler à la satisfaction générale. Sous le ciel gris et parfois une pluie fine, les athlètes se sont élancés sur les routes et les chemins, parcours tout nouvellement tracés suite à la consultation des sportifs.

Eddy Riva donnait le départ des courses à 14h00 en ce 22 février. Les coureurs devaient parcourir entre 900 et 9200 mètres sur ces nouvelles boucles qui

alternaient la terre et le bitume. Le Maire, l'Adjoint délégué aux sport et les élus remercient les nombreux bénévoles et les agents des services techniques pour leur mobilisation et leur travail qui ont permis la réussite de cette édition 2009.



Le Saviez-vous ?

CONTRAT DE BAIL

*Depuis la loi relative au pouvoir d'achat du 9 février 2008, pour tout nouveau contrat de bail, **le montant de la garantie est ramené à un mois de loyer.***

*Par ailleurs, l'avance « loca-pass » du 1% logement pour le dépôt de garantie, jusqu'alors réservée à certaines catégories de personnes, **est étendue à tout locataire** signant un bail et entrant dans un logement appartenant à un bailleur privé ou social.*

Pour connaître l'adresse de l'organisme le plus près de chez vous, contacter l'ADIL lors de sa permanence, le CCAS en Mairie, ou consulter le site www.uesl.fr

UNE PRIME AU FIOUL

Une aide exceptionnelle d'un montant forfaitaire de 200 euros est instituée au titre de la période comprise entre le 01/07/08 et le 31/03/09 en faveur des ménages non imposables à l'impôt sur le revenu dont le mode de chauffage de la résidence principale est le fioul domestique.

Peuvent en bénéficier :

1. les occupants de logements individuels - Ils doivent justifier :

- de leur non imposition à l'impôt sur le revenu pour 2007
- de l'achat ou de la livraison de fioul domestique, d'un montant minimum de 200 € au cours de la période mentionnée ci-dessus.

2. les occupants de logements collectifs - Ils doivent fournir :

- une attestation du gestionnaire de l'immeuble relative au mode de chauffage au fioul domestique
- une quittance de loyer ou décompte de charges permettant d'établir le mode de chauffage utilisé

Les demandes sont à formuler auprès de la trésorerie ou au service des impôts dont les coordonnées figurent sur l'avis d'impôt sur le revenu 2007. Ces demandes peuvent être demandées jusqu'au 30 avril 2009.

Quelques observations :

- toutes les pièces à fournir doivent être établies aux mêmes nom et adresse,
- il ne peut être déposé qu'une seule demande par logement.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FÉVRIER 2009

Un scrutin a eu lieu, Madame Nathalie AHRACH a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le Maire ouvre la séance et propose d'adopter le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2009. Mme S. HERR-MARTIN soulève le fait que le compte-rendu relate insuffisamment tous les débats du conseil municipal.

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 19 novembre 2008 avait approuvé à la majorité le principe de compte-rendus succincts, et que les élus d'opposition bénéficient à cet effet de leur tribune libre dans le bulletin municipal.

Le compte-rendu est adopté à la majorité (5 abstentions).

1 • Débat d'Orientations Budgétaires – DOB -

Madame le Maire rappelle que l'année 2008 a été l'année de nombreux changements au niveau du Conseil Général 54 a défini de nouvelles orientations pour 2009 concernant sa nouvelle politique d'appui aux communes et intercommunalités. Par ailleurs le Conseil Régional de Lorraine a initié une politique d'appel à projets.

C'est dans ce contexte, précise Madame le Maire que l'action de la commune doit s'inscrire et se développer tout en sachant qu'elle est aussi conditionnée par les orientations et les directives gouvernementales dont nous ne pouvons mesurer les implications.

Madame le Maire donne lecture, aux membres présents des éléments du budget 2008 en présentant les actions et projets mis en œuvre, et ceux à poursuivre ainsi que l'état des recettes et dépenses pour la section fonctionnement et investissement.

■ Pour la section fonctionnement, il y eu maîtrise des coûts, puisque les dépenses totales sont de 2 838 177 € et que les recettes totales sont élevées à 3 217 093 €.

■ Pour la section investissement, les dépenses totales sont de 1 267 277 € et les recettes s'élèvent à 1 316 033 €. Ce qui nous laisse un excédent d'investissement qui assurera les premières réalisations de 2009.

Madame le Maire poursuit en présentant les grandes orientations pour l'année 2009 et propose de débattre sur les choix budgétaires prioritaires.

A l'issue de ce débat, le conseil municipal a pris acte des éléments du DOB.

Il est consultable en mairie et sur notre site internet.

2 • PLU de Mont sur Meurthe

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de Plan Local d'urbanisme de Mont sur Meurthe.

3 • Avis sur le programme de vente de l'ICF

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal concernant la mise en vente sur les communes de Blainville et Damelevières de 27 maisons jumelées de type F3, F4, F5. Ces pavillons sont proposés aux locataires occupants ou aux ascendants et descendants ou à défaut seront vendus en bloc à un bailleur social. Madame le Maire précise que si le locataire ne veut pas acquérir, il sera maintenu dans son logement.

Après présentation de la restructuration totale du patrimoine d'ICF Nord-Est, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à ce programme de vente. Le prochain comité pilotage est programmé au 17 mars 2009.

4 • Ouverture de poste

Madame le Maire propose à la création 3 postes : un technicien supérieur pour le réseau numérique et la communication, un adjoint technique de 2^e classe – peintre en bâtiment, un adjoint technique de 2^e classe – agent espace vert.

Madame le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'ouverture de ces postes. Après délibération, le conseil municipal, à la majorité - 5 voix contre, accepte l'ouverture du poste de technicien supérieur pour le réseau numérique et la communication.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la création des postes de peintre en bâtiment et d'agent espaces verts.

5 • Demande de subvention au conseil régional

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à demander une subvention au conseil régional de Lorraine dans le cadre de l'audit énergétique des installations thermiques des bâtiments communaux. Cette subvention complètera celle apportée par l'ADEME. Il est également proposé de solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Meurthe et Moselle.

6 • Programme marquage de coupes au titre de l'année 2009

Après avis favorable de la commission Environnement et sur proposition de l'ONF, M. HOCHSTRASSER, conseiller municipal délégué à l'environnement, propose d'intervenir sur les parcelles 5 et 6 pour environ 265 mètres cubes de bois d'œuvre et 265 mètres cubes de bois de chauffage.

Le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis favorable à ce programme de travaux proposé par l'ONF.

7 • Questions et informations diverses

- En 2008, il y a eu 15 mariages, 27 décès, 53 naissances.
- Le calendrier des réunions et manifestations est diffusé.
- Information sur la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.
- Une motion est proposée au vote au conseil municipal. Elle concerne l'installation prochaine sur la commune de Laneuveville-devant-Nancy d'une centrale de cogénération. Les propositions de cette motion peuvent répondre à l'amélioration de l'emploi, du service public et des enjeux environnementaux sur le plan local.

Le conseil municipal donne à une très large majorité (26 voix pour et une voix contre), un avis favorable pour la signature de cette motion. Le texte est consultable en mairie et sur notre site internet.



ÉLAGAGE : ALLIER SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

ERDF doit veiller à maîtriser les risques liés à la présence de végétation à proximité des lignes aériennes de distribution d'électricité. L'élagage fait partie des actions d'entretien liées à cette mission. Une branche au voisinage d'une ligne électrique peut provoquer des perturbations (micro-coupures) voir des pannes.

ERDF réalise un programme d'élagage annuel destiné à répondre aux trois impératifs suivants : respect des distances de sécurité, respect de l'environnement et maîtrise des coûts,

DROITS ET OBLIGATIONS

■ **Pour ERDF** : L'article 12 de la loi du 15 juin 1906 reconnaît au concessionnaire le droit de « couper les arbres et les branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement ou leur chute occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages ».

ERDF réalise des interventions ponctuelles ou confie les travaux à une entreprise spécialisée et agréée pour travailler à proximité des lignes. L'entrepreneur n'est pas tenu d'effectuer le broyage des débris, le dessouchage ni la mise en stère.

ERDF ou l'entreprise prestataire doivent réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie.

■ **Pour le propriétaire** : Le propriétaire doit laisser l'accès à la zone d'élagage. Les arbres situés dans la zone de servitude lui appartiennent, puisqu'une servitude ne le prive pas de son droit de propriété. En cas de chute d'arbre sur une ligne, le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne. ERDF peut ainsi demander réparation des préjudices subis lorsque des tiers endommagent des ouvrages électriques de manière intentionnelle ou accidentelle.

Le propriétaire pourra réaliser les travaux lui-même, à condition d'en avertir ERDF par une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), qui lui donnera toutes les instructions et les conseils utiles pour réaliser ses travaux en sécurité.

Prise en charge financière		
Arbre	Ligne	Responsabilité
Domaine privé	Domaine privé	ERDF ⁽¹⁾
Domaine privé	Domaine public	Propriétaire de l'arbre ⁽²⁾
Domaine privé	Domaine public	ERDF

(1) - Les frais d'élagage sont à la charge d'ERDF, sauf si les arbres ont été plantés par le propriétaire dans la zone de déboisement après la construction de la ligne et qu'il en néglige l'entretien. Les branchements aériens propres aux habitations sont exclus de cette disposition.

(2) - Lorsque l'état de cette végétation présente un risque potentiel pour la sécurité de la ligne électrique et des personnes susceptibles de se tenir à proximité, ERDF ou son mandataire est autorisé à élaguer les arbres concernés

L'élagage dans ce cas est supporté financièrement par les responsables de la maîtrise de la végétation concernée (propriétaires, locataires ou exploitant du domaine).

SPORTS

ACBD BASKET

Samedi 14

14 h 00 PM / Ludres - PSV
15 h 00 BM / Ludres - PSV

Samedi 28

13 h 30 MPM / SLUC
14 h 30 PM / Bayon
15 h 30 BM / Lunéville

Dimanche 29

10 h 00 SMEX / Toul

ACBD VOLLEY

Dimanche 22

Régionale 2 féminine

10 h 00 Blainville / Gérardmer

Samedi 28

Minimes Filles

14 h 30 Blainville / Epinal

Minimes Garçons

16 h 00 Blainville / Nancy

ACBD HANDBALL

Samedi 21

14 h 00 tournois écoles
17 h 00 – 12 garçons / Pont à Mousson
18 h 15 – 12 filles / Jarville

Samedi 28

18 h 30 – 16 filles / Neufchâteau
20 h 30 seniors masculins / Dombasle

Dimanche 29

14 h 00 – 12 garçons / Villers 3

ACBD PÉTANQUE

Zone de loisirs de Damelevières

Dimanche 15

14 h 30 Challenge Flash Pêche
doublette

ACBD TENNIS

Dimanche 15

9 h 00 Dames 45+ / Nancy ATPN 1

Pour tous renseignements
merci de contacter

Philippe BARDOT au 06 29 51 49 51
ou au 03 83 75 94 96.



ACBD FOOTBALL CHAMPIONNAT

Samedi 14

Stade du Haut des Places

13 h 45 benjamins 2 /
Gerbéville

15 h 30 benjamins 1 /
Pulnoy



Dimanche 15

Stade de Blainville sur l'Eau

10 h 00 18 ans / Contrexéville

15 h 00 seniors 1 /
Metz devant les Ponts

Stade de Damelevières

10 h 00 seniors 3 / Nancy Marchal

Samedi 21

Stade de Damelevières

15 h 30 15 ans 1 / Laxou Sap.

Stade de Charmois

15 h 30 13 ans 2 / Baccarat

Dimanche 22

Stade de Blainville sur l'Eau

15 h 00 seniors 2 / Blénod CS 2

Samedi 28

Stade du Haut des Places

15 h 30 benjamins 2 / Blamont

Stade de Sommerviller

15 h 30 15 ans 2 / St Clément

Stade de Damelevières

15 h 30 13 ans 1 / Lunéville ES

Dimanche 29

Stade de Damelevières

10 h 00 vétérans / Viternes

Stade de Blainville sur l'Eau

15 h 00 seniors 2 / Badonviller

VERS UN DÉSHÉRBAGE CITOYEN

Notre centre technique municipal a fort à faire avec l'entretien du bâti communal, Blainville sur l'Eau ayant le bâti d'une ville de six mille cinq cents habitants, avec un territoire de 11,74 km², dont 15 ha de tonte et fauche, 1 000 m² de massifs floraux, 380 bacs et jardinières, 660 arbres.

Partant du constat :

- qu'il existe souvent un léger interstice entre le bas des murs des habitations et le trottoir,
- que c'est là que viennent s'implanter des herbes spontanées,
- que cet espace représente un linéaire important que devra arpenter le personnel d'entretien,

La municipalité demande à ses habitants - comme le prévoit la loi - **de maintenir les trottoirs en bon état de propreté, sur toute leur largeur, au droit de leur façade. Ce nettoyage concerne le balayage, mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.**

Le désherbage devra être réalisé de préférence par arrachage ou binage, le recours aux produits phytosanitaires étant à éviter.

La municipalité prendra à sa charge le désherbage du « fil d'eau », ce dernier étant normalement nettoyé régulièrement par la balayeuse de la CCVM, notre communauté de communes.

LA RECETTE

Ce plat est un véritable délice et simple à réaliser

CURRY D'AGNEAU AU YAOURT

Pour 6 personnes - 1h45 de cuisson

Ingrédients : 1 épaule d'agneau désossée, 2 tomates, 2 pommes golden, 3 oignons, 2 yaourts nature brassés, 2 cuillères à soupe d'huile, 2 cuillères à soupe d'amandes effilées, 3 cuillères à soupe de curry, 2 cuillères à soupe de sucre, sel, poivre.

Recette :

- 1 - Couper l'épaule d'agneau en cubes. Peler et émincer les oignons. Les faire légèrement colorer avec l'huile dans une cocotte pendant 5 minutes puis les retirer. Les remplacer par les cubes d'agneau que vous faites dorer en 2/3 fois. Les transvaser sur un plat.
- 2 - Ebouillanter, peler et épépiner les tomates. Hacher finement la chair. Eplucher et râper les pommes.
- 3 - Remettre les oignons dans la cocotte sur feu vif, saupoudrer du curry, mélanger pendant 2 min. Ajouter, les yaourts, la viande, la pulpe de tomate et de pomme, le sucre, du sel et du poivre. Faire cuire 3 minutes en mélangeant bien.
- 4 - Verser de l'eau à hauteur. Couvrir et laisser mijoter 1h15. Avec une écumoire, déposer la viande dans un plat chaud. Faire réduire un peu la sauce à feu vif.

Astuce : si ce n'est pas la saison des tomates, vous pouvez utiliser des tomates en conserve.

